

Sciences économiques et sociales

Baccalauréat général 2025 — épreuve de spécialité

Métropole, mardi 17 juin 2025 (25-SESJ1ME1)

Corrigé

Dissertation et épreuve composée

Dissertation

Sujet — Dissertation

Consigne officielle. Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. Ce sujet comporte quatre documents.

Sujet. Dans quelle mesure les politiques monétaire et budgétaires parviennent-elles à agir sur la conjoncture des pays membres de la zone euro ?

Document 1.

À deux semaines de la présentation du budget, la dette s'élève à 112 % du PIB, selon l'Insee ce vendredi 27 septembre. Presque deux fois plus que le maximum prévu par les règles européennes. La dette publique de la France continue de se creuser. Au deuxième semestre de 2024, elle a atteint 3 228 milliards d'euros, soit 112 % du PIB. Alors qu'il était en baisse depuis trois ans, ce taux a repris son ascension au début de l'année. Si l'endettement s'est massivement creusé pendant la crise sanitaire [...], il a augmenté de près de 70 milliards d'euros au deuxième semestre de 2024. À deux semaines d'une présentation du budget [...] l'endettement de la France dépasse largement les 60 % prévus par les règles européennes. « Cette dette est le résultat conjugué de 50 ans de déficit public », a justifié le nouveau ministre de l'Économie, Antoine Armand, mercredi 25 septembre, devant la commission des Finances de l'Assemblée nationale. Par comparaison, l'Allemagne, première économie de l'UE, est un peu au-dessus de cette limite. Seules la Grèce et l'Italie sont en moins bonnes postures que la France sur ce sujet. Le poids de la dette [...] représentait 48 milliards d'euros, soit le deuxième poste de dépense, devant la santé notamment. [...] Cette dette française [...] se greffe à un déficit public qui devrait dépasser les 6 % du PIB en 2024, alors que le précédent gouvernement avait tablé sur un déficit de 5,1 %. Face à ces chiffres, une procédure pour déficit excessif a été ouverte contre la France en juillet dernier. La Belgique, l'Italie, la Hongrie, Malte, la Pologne et la Slovaquie sont aussi concernées. Ce vendredi, le gouvernement italien a d'ailleurs annoncé sa volonté de ramener son déficit public à 2,8 % dès 2026, contre 7,2 % en 2023.

Source : www.liberation.fr, 27 septembre 2024.

Document 2. La situation conjoncturelle de différents États membres de la zone euro.

	Taux de croissance du PIB réel (%) en 2023	Taux d'inflation ¹ annuel (en %) en 2023	Taux de chômage (en %) en décembre 2023
Allemagne	-0,2	3,8	3,1
Croatie	3,1	5,4	6,1
Espagne	2,5	3,3	11,7
Grèce	2,0	3,7	10,4
France	0,7	4,1	7,6
Italie	0,9	0,5	7,2
Zone euro (20 pays)	0,5	2,9	6,5

Source : d'après Eurostat, 2023.

1 : Le taux d'inflation annuel mesure l'évolution des prix des biens de consommation et des services en pourcentage entre l'année de référence et l'année précédente.

Document 3. Les dépenses et les recettes publiques en France en % du PIB.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (e) ¹
Dépenses	56,4	55,3	61,7	59,5	58,4	57,0
Recettes	54,0	53,0	52,8	52,9	53,7	51,6

Lecture : en 2023, les dépenses publiques représentent 57,0 % du produit intérieur brut (PIB).

Champ : France.

Source : d'après INSEE, septembre 2024.

1 : Données estimées.

Document 4. Taux directeur de la BCE en % (graphique en escalier, de 2006 à 2024 ; valeurs lues sur le graphique, arrondies au quart de point).

Période	Taux directeur (en %)
2006 (premier point du graphique)	environ 2,75
2007	4,00
Mi-2008 (maximum de la période 2006–2021)	4,25
2009	1,00
2011 (remontée temporaire)	1,50
2012	0,75
2013	0,50 puis 0,25
2014–2015	environ 0,15 puis 0,05
2016 – mi-2022	0,00
Fin 2022	2,50
2023 (maximum)	4,50
Mi-2024	4,25
Automne 2024 (dernier point du graphique)	environ 3,25

Source : d'après www.euribor-rates.eu, 2024. Le graphique retrace le taux des opérations principales de refinancement (maximum de 4,5 % en 2023) ; les valeurs sont celles que montre le tracé, non les décisions officielles de la BCE.

Corrigé

Analyse du sujet. La **politique monétaire** est l'action sur la quantité de monnaie et le coût du crédit ; dans la zone euro, elle est **unique** : conduite par la Banque centrale européenne, indépendante des gouvernements, avec un objectif principal, la stabilité des prix (inflation de 2 % à moyen terme), et un instrument principal, le **taux directeur**, coût auquel les banques se refinancent et qui se transmet aux taux des crédits ; s'y ajoutent depuis 2015 les achats de titres (*quantitative easing*). Les **politiques budgétaires** – le sujet emploie le pluriel, et c'est décisif – agissent par les dépenses publiques, les prélèvements et le solde qui en résulte (déficit

ou excédent) ; elles restent **nationales**, il y en a autant que d'États membres, mais elles sont encadrées par le **pacte de stabilité et de croissance** (déficit inférieur à 3 % du PIB, dette inférieure à 60 %) et surveillées dans le **semestre européen**. La combinaison des deux forme le **policy mix**. La **conjoncture** est la situation économique à court terme d'un pays : croissance, inflation, chômage ; agir sur elle, c'est mener une politique **contracyclique**, relancer l'activité en récession, la freiner en cas de surchauffe ou d'inflation. La **zone euro** regroupe les pays qui partagent l'euro (vingt en 2023 selon le document 2, vingt et un aujourd'hui). « Dans quelle mesure » appelle un **débat** : montrer que ces politiques disposent de leviers puissants et ont effectivement pesé sur la conjoncture, puis en marquer les limites, qui tiennent à l'architecture même de la zone euro. Le sujet relève du chapitre « Quelles politiques économiques dans le cadre européen ? » (politique monétaire unique, budgets nationaux sous règles communes, hétérogénéité des conjonctures, chocs asymétriques, absence de fédéralisme budgétaire, débats sur la coordination), avec l'appui du chapitre sur le chômage (chômage conjoncturel et politiques de soutien de la demande globale).

Les documents. Document 1 : en septembre 2024, la dette publique française atteint 3 228 milliards d'euros, soit 112 % du PIB, « presque deux fois plus » que les 60 % des règles européennes ; le déficit dépassera 6 % du PIB en 2024, la charge de la dette (48 milliards d'euros) est le deuxième poste de dépense, et une procédure pour déficit excessif vise la France et six autres pays : la marge budgétaire est étroite. Document 2 : en 2023, la croissance va de -0,2 % en Allemagne à 3,1 % en Croatie, le chômage de 3,1 % en Allemagne à 11,7 % en Espagne, l'inflation de 0,5 % en Italie à 5,4 % en Croatie : les conjonctures nationales sont très hétérogènes sous une même politique monétaire. Document 3 : en France, les dépenses publiques bondissent de 55,3 % du PIB en 2019 à 61,7 % en 2020 quand les recettes restent stables (53,0 puis 52,8 %) : la politique budgétaire a amorti la crise sanitaire, au prix d'un déficit qui reste de 5,4 points de PIB en 2023. Document 4 : le taux directeur de la BCE chute de 4,25 % mi-2008 à 1 % en 2009, reste à 0 % de 2016 à mi-2022, puis remonte à 4,5 % en 2023 avant de refluer : la politique monétaire réagit vigoureusement aux crises et à l'inflation. Il s'agit du taux de refinancement ; le taux de la facilité de dépôt, que retient le cours, a suivi le même chemin un demi-point plus bas, culminant à 4 % en 2023 : c'est ce taux que vise le « de 0 à 4 % » du cours, et les deux chiffres ne se contredisent pas.

Problématique. La politique monétaire unique de la BCE et les politiques budgétaires nationales disposent-elles des instruments nécessaires pour stabiliser la conjoncture de chaque pays membre, ou bien l'architecture de la zone euro – un taux unique pour des conjonctures divergentes, des budgets encadrés et endettés, l'absence de budget commun – limite-t-elle leur capacité à agir ?

Plan détaillé. I. Les politiques monétaire et budgétaires disposent de leviers puissants pour agir sur la conjoncture de la zone euro.

I.A. La politique monétaire de la BCE agit sur l'activité et sur l'inflation par le taux directeur. Affirmation : en faisant varier le coût du crédit, la BCE soutient ou freine la demande de l'ensemble de la zone. Explication : une baisse du taux directeur se transmet aux taux des crédits aux ménages et aux entreprises ; emprunter pour acheter un logement ou une machine devient moins cher, la consommation et l'investissement repartent, et l'euro tend à se déprécier, ce qui soutient les exportations (politique **expansive**). À l'inverse, une hausse renchérit le crédit, ralentit la demande globale, rend plus difficile pour les entreprises de relever leurs prix et pour les salariés d'obtenir des hausses de salaires : l'inflation reflue (politique **restrictive**). Illustration : document 4 : face à la crise financière, le taux directeur passe de 4,25 % mi-2008 à 1 % en 2009, soit $4,25 - 1 = 3,25$ points de baisse en moins d'un an ; il est maintenu à 0 % de 2016 à mi-2022, complété depuis 2015 par les achats massifs de titres et, en 2020, par un programme d'urgence de 1 850 milliards d'euros. Face au retour de l'inflation, qui dépassait 10 % dans la zone euro à l'automne 2022, la BCE relève son taux de 0 à 4,5 % en un peu plus

d'un an, le resserrement le plus rapide de son histoire ; document 2 : en 2023, l'inflation de la zone euro n'est plus que de 2,9 %, proche de la cible, ce qui permet à la BCE d'amorcer la baisse (4,25 % mi-2024, environ 3,25 % à l'automne 2024).

I.B. Les politiques budgétaires nationales soutiennent l'activité quand la demande s'effondre. Affirmation : chaque État peut relancer sa propre conjoncture par la dépense publique et le déficit. Explication : en récession, le **chômage conjoncturel** naît d'une insuffisance de la demande globale ; l'État la soutient de deux manières : par les **stabilisateurs automatiques** (les recettes fiscales baissent avec l'activité, les dépenses d'indemnisation montent, sans décision nouvelle) et par la **relance discrétionnaire** (dépenses supplémentaires, baisses d'impôts). Le déficit ainsi creusé maintient le revenu des ménages et des entreprises, qui continuent de consommer et d'investir : la production chute moins que la demande initiale ne l'aurait laissé craindre. Illustration : document 3 : en France, les dépenses publiques passent de 55,3 % du PIB en 2019 à 61,7 % en 2020, soit $61,7 - 55,3 = +6,4$ points, alors que les recettes se maintiennent (53,0 puis 52,8 %) ; le déficit, égal à l'écart entre dépenses et recettes, passe de $55,3 - 53,0 = 2,3$ points de PIB en 2019 à $61,7 - 52,8 = 8,9$ points en 2020 : chômage partiel, fonds de solidarité et prêts garantis ont évité l'effondrement des revenus et les faillites en chaîne. Document 1 : c'est bien « pendant la crise sanitaire » que « l'endettement s'est massivement creusé » : la dette est la contrepartie de cette action sur la conjoncture. En 2022, les boucliers tarifaires sur l'énergie ont de même amorti le choc inflationniste pour les ménages.

I.C. Un policy mix coordonné amplifie l'action des deux politiques. Affirmation : lorsque la politique monétaire et les politiques budgétaires vont dans le même sens, leur effet sur la conjoncture est maximal. Explication : une relance budgétaire financée par l'emprunt fait monter les taux d'intérêt si la banque centrale ne l'accompagne pas, ce qui évince l'investissement privé ; quand la BCE maintient les taux bas et achète des titres publics, les États empruntent à bas coût et la relance porte pleinement. À l'inverse, la crédibilité de la BCE peut à elle seule calmer les marchés. Illustration : en 2020, la réponse a été simultanée : taux directeur à 0 % (document 4), achats d'urgence de 1 850 milliards d'euros, suspension des règles budgétaires de 2020 à 2023 et emprunt commun de 750 milliards d'euros pour le plan NextGenerationEU : un policy mix coordonné qui a évité une dépression. En juillet 2012, l'engagement de Mario Draghi de faire « tout ce qu'il faudra » pour sauver l'euro a fait retomber en quelques mois les taux d'emprunt des pays fragiles sans qu'un seul euro soit dépensé. Document 3 : dès 2021, les dépenses refluent (59,5 % du PIB) et le déficit se réduit à $59,5 - 52,9 = 6,6$ points : la reprise a été rapide.

II. Mais l'architecture de la zone euro limite la capacité de ces politiques à agir sur la conjoncture de chaque pays membre.

II.A. Une politique monétaire unique pour des conjonctures hétérogènes. Affirmation : le taux directeur, calibré sur la moyenne de la zone, ne convient à aucun pays en particulier. Explication : la BCE fixe un taux unique en fonction de l'inflation de l'ensemble de la zone ; or un pays en récession aurait besoin de taux plus bas, un pays en surchauffe de taux plus élevés. En cas de **choc asymétrique**, qui ne frappe qu'une partie de la zone, la BCE ne réagit pas, et le pays touché ne peut plus dévaluer sa monnaie : il ne lui reste que la **déévaluation interne**, la baisse des salaires et des prix obtenue par le chômage. Illustration : document 2 : en 2023, l'Allemagne est en récession ($-0,2$ %) quand la Croatie croît de 3,1 %, soit $3,1 - (-0,2) = 3,3$ points d'écart ; le chômage va de 3,1 % en Allemagne à 11,7 % en Espagne ($11,7 - 3,1 = 8,6$ points, un taux 3,8 fois plus élevé) ; l'inflation va de 0,5 % en Italie, très en dessous de la cible, à 5,4 % en Croatie, près de onze fois plus. Document 4 : à cette même date, le taux directeur est de 4,5 % pour tous : trop élevé pour une Allemagne en récession et une Italie sans inflation, sans doute encore trop bas pour la Croatie. En 2022 déjà, la même hausse des taux s'appliquait à la France (inflation de 5,9 %) et à l'Estonie (plus de 19 %). Dans les années 2000, des taux bas adaptés à une Allemagne atone avaient nourri des bulles immobilières en Espagne et en

Irlande, dont l'éclatement en 2008 s'est payé en chômage ; la Grèce, privée de dévaluation, a perdu environ 25 % de son PIB entre 2008 et 2016.

II.B. Des politiques budgétaires nationales contraintes par les règles communes et par l'endettement. Affirmation : l'instrument qui reste national est précisément celui dont les marges se sont réduites. Explication : dans une union monétaire, le laxisme budgétaire d'un membre fait monter les taux pour tous et peut exiger un sauvetage collectif ; le pacte de stabilité et de croissance (1997) impose donc les seuils de 3 % et 60 %, la **procédure pour déficit excessif** contraint les pays qui les dépassent à corriger leur trajectoire, et la charge de la dette absorbe des ressources qui ne vont ni à la relance ni à l'investissement. Ces règles sont en outre **procycliques** : exiger la réduction du déficit d'un pays en crise lui impose l'austérité quand l'activité s'effondre, ce qui accroît le chômage et, par la baisse du PIB, alourdit le ratio de dette que l'on voulait réduire. Illustration : document 1 : la dette française atteint 112 % du PIB en 2024, soit $112 - 60 = 52$ points au-dessus du seuil, et le déficit dépassera 6 % du PIB, le double du seuil ; le poids de la dette, 48 milliards d'euros, est « le deuxième poste de dépense, devant la santé » ; sept pays, dont la France, la Belgique et l'Italie, sont visés par une procédure pour déficit excessif, et l'Italie s'engage à ramener son déficit de 7,2 % en 2023 à 2,8 % en 2026, soit $7,2 - 2,8 = 4,4$ points de PIB de resserrement. Document 3 : en 2023, les dépenses publiques françaises (57,0 % du PIB) restent supérieures de $57,0 - 55,3 = 1,7$ point à leur niveau de 2019 tandis que les recettes (51,6 %) sont inférieures de $53,0 - 51,6 = 1,4$ point : le déficit, $57,0 - 51,6 = 5,4$ points de PIB, ne s'est pas résorbé avec la reprise. Un pays dans cette situation ne peut plus relancer sa conjoncture en cas de nouvelle récession ; les plans d'aide de 2010–2012 ont d'ailleurs imposé à la Grèce, au Portugal et à l'Irlande une austérité qui a prolongé la récession.

II.C. Un policy mix incomplet, faute de budget commun et de coordination. Affirmation : la zone euro n'a ni le budget fédéral qui amortirait les chocs nationaux ni une coordination assurée entre la BCE et vingt budgets. Explication : dans une fédération comme les États-Unis, un budget central transfère des ressources vers les régions en crise ; la zone euro n'en a pas (le budget de l'Union pèse environ 1 % du PIB, contre 23 % pour le budget fédéral américain), et l'emprunt commun de 2020 est resté ponctuel. La politique monétaire s'est ainsi retrouvée « seule à jouer » de 2010 à 2019, avec des budgets contraints ; en 2022–2023, au contraire, la BCE freinait la demande que les boucliers tarifaires nationaux soutenaient : un policy mix contradictoire. Illustration : document 4 : le taux directeur passe de 0 à 4,5 % entre mi-2022 et 2023 alors que, selon le document 2, la croissance de la zone euro n'est que de 0,5 % en 2023 et que l'Allemagne recule : la même décision qui protège la monnaie pèse sur la croissance et l'emploi. Document 1 : pendant ce temps, la France cumule un déficit supérieur à 6 % du PIB et une procédure pour déficit excessif : ni le levier monétaire, calibré sur la zone, ni le levier budgétaire, saturé, ne sont à sa main. Les réformes – Mécanisme européen de stabilité (2012), union bancaire (2014), règles budgétaires réformées en 2024 avec des trajectoires d'ajustement différenciées par pays – corrigent ces lacunes sans les combler : le débat sur un fédéralisme budgétaire reste ouvert.

Introduction rédigée. Entre mi-2022 et 2023, la Banque centrale européenne a porté son taux directeur de 0 à 4,5 %, le resserrement le plus rapide de son histoire (document 4) ; au même moment, la France affichait un déficit public supérieur à 6 % du PIB et une dette de 112 % du PIB, « presque deux fois plus » que ne l'autorisent les règles européennes (document 1). Ces deux faits résument le policy mix singulier de la zone euro. La **politique monétaire**, action sur la quantité de monnaie et le coût du crédit, y est **unique** : conduite par la BCE, indépendante, avec pour objectif principal la stabilité des prix (inflation de 2 %) et pour instrument principal le taux directeur. Les **politiques budgétaires**, qui agissent par les dépenses publiques, les prélèvements et le déficit, restent **nationales**, mais encadrées par le pacte de stabilité et de croissance (déficit inférieur à 3 % du PIB, dette inférieure à 60 %). La

conjoncture désigne la situation économique à court terme – croissance, inflation, chômage – sur laquelle ces politiques tentent d’agir de façon contracyclique. La politique monétaire de la BCE et les politiques budgétaires nationales disposent-elles des instruments nécessaires pour stabiliser la conjoncture de chaque pays membre, ou l’architecture de la zone euro – un taux unique pour des conjonctures divergentes, des budgets encadrés et endettés, l’absence de budget commun – limite-t-elle leur capacité d’action ? Nous montrerons d’abord que ces politiques disposent de leviers puissants qui ont effectivement pesé sur la conjoncture de la zone euro (I), puis que l’architecture de l’union monétaire limite leur capacité à agir sur la conjoncture de chaque pays membre (II).

Conclusion rédigée. Les politiques monétaire et budgétaires parviennent à agir sur la conjoncture de la zone euro : la BCE, en faisant varier son taux directeur de 4,25 à 1 % en 2008–2009 puis de 0 à 4,5 % en 2022–2023, a soutenu le crédit dans la crise et ramené l’inflation près de sa cible ; les États, en laissant leurs dépenses bondir de 6,4 points de PIB en 2020, ont amorti la récession sanitaire ; et lorsque les deux politiques ont joué ensemble, en 2012 comme en 2020, leur efficacité a été maximale. Mais cette capacité d’action s’arrête où commence l’hétérogénéité : un taux unique de 4,5 % s’applique en 2023 à une Allemagne en récession et à une Croatie en croissance de 3,1 % ; les budgets nationaux, seuls instruments propres à chaque pays, sont bridés par les règles communes et par un endettement qui atteint 112 % du PIB en France ; et, faute de budget fédéral, le policy mix reste incomplet, parfois contradictoire. Ces politiques agissent donc sur la conjoncture de la zone prise dans son ensemble bien plus que sur celle de chacun de ses membres. Ouverture : la réforme des règles budgétaires de 2024 et l’emprunt commun de 2020 préfigurent-ils un fédéralisme budgétaire européen, seul capable de donner à chaque pays membre l’amortisseur que la monnaie unique lui a retiré ?

Ce que le correcteur attend. Les notions incontournables sont la **politique monétaire unique** (BCE, taux directeur, stabilité des prix) et les **politiques budgétaires nationales** (dépenses, recettes, déficit, dette), leur combinaison en **policy mix**, le **pacte de stabilité et de croissance** et la procédure pour déficit excessif, l’**hétérogénéité des conjonctures** et les **chocs asymétriques**, l’absence de fédéralisme budgétaire. « Dans quelle mesure » exige les deux faces : un plan « I. la politique monétaire, II. les politiques budgétaires » décrit les instruments sans répondre à la question et plafonne à la moyenne ; le hors-sujet le plus fréquent consiste à réciter les avantages de l’euro ou l’histoire de la construction européenne. Chaque document doit être exploité avec une donnée : le document 3 se lit en calculant le solde (dépenses moins recettes : 8,9 points de PIB en 2020), le document 2 en mesurant les écarts entre pays, le document 4, graphique sans valeurs inscrites, avec prudence (« environ 3,25 % à l’automne 2024 ») et sans confondre le taux directeur avec le taux d’inflation. Ne pas confondre non plus déficit (flux annuel) et dette (stock) : le document 1 donne les deux.

Épreuve composée

Première partie — Mobilisation des connaissances (4 points)

Sujet — Première partie

Épreuve composée. Cette épreuve comprend trois parties :

- Partie 1 – Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
- Partie 2 – Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
- Partie 3 – Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement ; en exploitant les documents du dossier ; en faisant appel à ses connaissances personnelles ; en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points). Vous montrerez, à l'aide d'un exemple, que les incitations sélectives peuvent expliquer l'engagement politique.

Corrigé

L'**engagement politique** désigne l'ensemble des activités par lesquelles les citoyens participent à la vie politique : vote, militantisme dans un parti ou un syndicat, engagement associatif, consommation engagée, action protestataire. Or s'engager coûte du temps, de l'argent, parfois des risques, alors que chacun pourrait laisser les autres agir. Mancur Olson (*Logique de l'action collective*, 1965) en tire le **paradoxe de l'action collective** : si le bien revendiqué est **collectif**, c'est-à-dire si chacun en profitera qu'il ait participé ou non (une hausse de salaire obtenue par une grève, une loi protégeant l'environnement), alors un individu rationnel a intérêt à rester **passager clandestin**, à laisser les autres supporter les coûts de la mobilisation et à en récolter les fruits ; si tous raisonnent ainsi, l'action collective ne devrait jamais avoir lieu.

Les **incitations sélectives**, proposées par Olson lui-même, expliquent pourquoi des individus s'engagent malgré tout. Ce sont des avantages, le plus souvent matériels, *réservés aux seuls participants*, dont les passagers clandestins sont exclus ; elles peuvent être positives (services, assurances, réductions, protection) ou négatives (pression du groupe, sanctions, *closed shop* qui réserve l'embauche aux syndiqués). Le mécanisme est le suivant : si la participation procure un gain privé que l'on ne peut obtenir sans s'engager, alors le calcul coût-avantage de l'individu change, indépendamment du bien collectif ; donc s'engager redevient rationnel, et l'organisation parvient à mobiliser de grands groupes aux intérêts diffus. L'engagement s'explique alors moins par la cause défendue que par les rétributions privées attachées à la participation.

L'exemple du syndicalisme le montre. Un syndicat obtient des biens collectifs, hausses de salaires et conventions collectives, dont profitent tous les salariés, syndiqués ou non : en France, où les conventions collectives sont étendues à l'ensemble des salariés d'une branche, le passager clandestin est roi et le taux de syndicalisation n'est plus que d'environ 10 % des salariés (DARES, 2019), contre environ 30 % en 1949. Là où les syndicats réservent des avantages à leurs adhérents, l'adhésion résiste : assistance juridique en cas de licenciement, assurances et mutuelles, et surtout, en Suède, au Danemark ou en Belgique, la gestion des caisses d'assurance chômage par les syndicats eux-mêmes, si bien que la moitié ou plus des salariés y sont syndiqués, cinq à six fois plus qu'en France. La différence d'engagement entre ces pays et le nôtre ne tient pas à un attachement plus grand à la cause syndicale, mais à l'existence d'incitations sélectives : c'est bien elles qui expliquent, ici, l'engagement. Les incitations sélectives ne sont toutefois pas la seule solution au paradoxe : Daniel Gaxie (1977) y ajoute les **rétributions symboliques** du militantisme (sociabilité, sentiment d'utilité, prestige), gains non matériels eux aussi réservés à ceux qui participent.

Attendu du barème. Définir l'engagement politique et exposer le paradoxe de l'action collective (Olson, bien collectif, passager clandestin) ; définir les incitations sélectives (avantages réservés aux participants, positives ou négatives) et articuler le mécanisme (si... alors... donc) ; un exemple précis et daté (syndicats : assistance juridique, caisses d'assurance chômage des pays nordiques, *closed shop*), qui montre le lien de cause à effet entre incitation et engagement, et non une simple énumération.

Deuxième partie — Étude d'un document (6 points)

Sujet — Deuxième partie

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points). Il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

Document. Taux de croissance annuel du PIB et taux de croissance annuel de la PGF¹ (en %).

Années	Allemagne		France		Japon	
	PIB	PGF	PIB	PGF	PIB	PGF
2010	4,18	2,42	2,00	0,90	4,10	3,28
2012	0,42	0,22	0,18	-0,27	1,37	1,04
2014	2,21	1,02	1,00	0,42	0,30	-0,05
2016	2,23	1,15	0,86	-0,11	0,75	0,05
2018	0,98	-0,06	1,65	0,07	0,64	0,38
2020	-3,83	-0,30	-7,44	-2,45	-4,15	-1,99
2022	1,81	0,48	2,57	-1,57	0,95	0,67

Source : d'après l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique), 2024.

1 : Taux de croissance annuel de la productivité globale des facteurs. Ce taux ne correspond pas à la contribution de la PGF à la croissance économique.

Questions :

1. À l'aide des données du document, vous comparerez l'évolution du PIB en France et en Allemagne, en 2020 et 2022. (2 points)

2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que l'accroissement de la productivité globale des facteurs est source de la croissance économique. (4 points)

Corrigé

Question 1. Le document donne, selon l'OCDE, le **taux de croissance annuel du PIB**, c'est-à-dire la variation en pourcentage de la production d'une année sur l'autre. En 2020, année de la crise sanitaire, le PIB a reculé dans les deux pays, mais bien plus en France : il a diminué de 7,44 % par rapport à 2019, contre 3,83 % en Allemagne. Écart en points de pourcentage : $-7,44 - (-3,83) = -3,61$ points ; rapport des deux reculs : $7,44/3,83 \approx 1,9$: la récession française a été près de deux fois plus profonde que la récession allemande. En 2022, année de reprise après la pandémie, le PIB a augmenté dans les deux pays, cette fois davantage en France : +2,57 % contre +1,81 % en Allemagne, soit $2,57 - 1,81 = 0,76$ point d'écart et un rythme $2,57/1,81 \approx 1,4$ fois plus rapide.

Lecture : dans les deux années, les PIB français et allemand évoluent dans le même sens, forte baisse en 2020, hausse en 2022, mais avec une amplitude différente : la France, plus touchée par les confinements (poids du tourisme, de l'aéronautique, des services), chute presque deux fois plus fort en 2020, puis rebondit plus vivement en 2022, en partie par effet de rattrapage, tandis que l'Allemagne, moins frappée en 2020, connaît une reprise plus molle en 2022, freinée par la crise énergétique. L'écart s'est donc inversé, mais le document ne donne pas 2021 : il ne permet pas de dire lequel des deux pays a, sur l'ensemble de la période, le mieux retrouvé son niveau de production de 2019.

Question 2. La **croissance économique** est l'augmentation soutenue de la production, mesurée par le taux de variation du PIB en volume. La comptabilité de la croissance la décompose en deux sources : l'augmentation des *quantités* de facteurs de production, travail et capital (croissance **extensive**), et l'augmentation de l'*efficacité* de leur combinaison, mesurée par la **productivité globale des facteurs** (PGF) : produire plus avec autant de travail et de capital (croissance **intensive**). La PGF est un « résidu », la part de la croissance qui ne s'explique pas par les quantités de facteurs ; elle reflète essentiellement le **progrès technique** (innovations de produit et de procédé, meilleure organisation du travail, diffusion du numérique). La note du document rappelle que le taux de croissance de la PGF n'est pas sa *contribution* à la croissance : il mesure de combien l'efficacité productive a progressé, non le nombre de points de croissance qu'elle apporte.

Premier mécanisme : à quantités de facteurs données, un accroissement de la PGF se traduit directement par un surcroît de production. Une innovation de procédé (un pétrin plus rapide, un logiciel de gestion des stocks) permet de produire davantage avec la même main-d'œuvre et les mêmes machines ; une innovation de produit crée de nouveaux marchés, selon le processus de **destruction créatrice** décrit par Joseph Schumpeter, qui détruit les activités obsolètes en créant des activités plus productives. Le document le montre : dans les trois pays, 2010, l'année où la PGF progresse le plus, est aussi celle de la plus forte croissance du PIB (la deuxième en France, derrière 2022, cas examiné plus bas). En 2010, selon l'OCDE, la PGF augmente de 2,42 % en Allemagne et le PIB de 4,18 % ; au Japon, la PGF gagne 3,28 % et le PIB 4,10 % ; en France, la PGF ne croît que de 0,90 % et le PIB de 2,00 %. En Allemagne encore, les deux bonnes années 2014 et 2016 (PIB à +2,21 % et +2,23 %) sont celles où la PGF croît de plus de 1 % (1,02 et 1,15), tandis que l'année 2018, où la PGF stagne (-0,06 %), voit la croissance retomber à 0,98 %. Au Japon, la faible croissance de 2014 (0,30 %) coïncide avec un recul de la PGF (-0,05 %). La corrélation est nette, même si, en 2020, la chute simultanée du PIB et de la PGF (-2,45 % en France) reflète surtout la sous-utilisation des facteurs pendant les confinements, les entreprises ayant conservé leurs salariés grâce au chômage partiel alors que la production s'effondrait : le résidu enregistre alors la crise, non un recul du progrès technique.

Second mécanisme : la PGF est la seule source d'une croissance *durable*. Robert Solow a montré que l'accumulation du capital se heurte aux **rendements décroissants** : à technologie donnée, chaque machine supplémentaire ajoutée à un même nombre de travailleurs rapporte moins que la précédente, si bien que la croissance extensive s'essouffle. Seul le progrès technique, en élevant l'efficacité de tous les facteurs, permet une hausse continue de la production par tête. Les théories de la **croissance endogène** (Romer, Lucas) ajoutent que ce progrès technique résulte d'investissements en capital humain (éducation), technologique (recherche-développement, brevets) et public (infrastructures), qui produisent des externalités positives et s'auto-entretiennent. Le cours l'illustre pour la France : pendant les Trente Glorieuses, la PGF expliquait à elle seule plus de la moitié d'une croissance de 5 % par an ; sur 2000–2025, sa contribution est tombée à 0,4 point sur 1,4 % de croissance, et ce ralentissement de la PGF est au cœur du débat sur la « stagnation séculaire ».

Le document invite toutefois à une nuance : la PGF n'est pas la seule source de la croissance. En France, en 2022, le PIB augmente de 2,57 % alors que la PGF recule de 1,57 % : cette croissance provient de l'accumulation de facteurs, en particulier d'un fort accroissement de l'emploi, et non de gains d'efficacité ; de même, le PIB allemand croît de 0,98 % en 2018 avec une PGF quasi stable. Une croissance sans PGF est possible à court terme, par mobilisation de travail ou de capital supplémentaires ; mais elle se heurte aux rendements décroissants et à la limite des ressources disponibles. À long terme, c'est bien l'accroissement de la productivité globale des facteurs, c'est-à-dire le progrès technique, qui est la source décisive de la croissance économique.

Troisième partie — Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

(10 points)

Sujet — Troisième partie

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points). Il est demandé au candidat de traiter le sujet : en développant un raisonnement ; en exploitant les documents du dossier ; en faisant appel à ses connaissances personnelles ; en composant une introduction, un développement, une conclusion. Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que la structure socioprofessionnelle en France s'est transformée depuis la seconde moitié du vingtième siècle.

Document 1. Catégorie socioprofessionnelle des personnes en emploi de 1982 à 2022 (graphique en courbes, en % ; valeurs lues sur le graphique, arrondies au demi-point).

En % des personnes en emploi	1982	1990	2002	2010	2022
Agriculteurs	7,5	6	3	2,5	1,5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	8	7,5	5,5	6	7
Cadres	8	11	14,5	17	21,5
Professions intermédiaires	19	20	22	23,5	25
Employés	26,5	28	30	29,5	26
Ouvriers	30	26,5	24	21	19

La courbe des employés culmine un peu au-dessus de 30 % entre 2002 et 2008 ; celle des cadres dépasse celle des ouvriers vers 2020.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : INSEE, Enquêtes Emploi, 2023.

Document 2. Élévation du niveau de diplôme des actifs entre 1994 et 2019 (en % ; graphique à barres, valeurs inscrites sur le graphique).

Niveau de diplôme	1994	2019
Bac+3 et plus	9	25
Bac+2	9	16
Bac	12	21
CAP ou équivalent	32	23
Aucun diplôme ou brevet des collèges	38	15

Champ : ensemble des actifs occupés du secteur privé hors agriculture (hors salariés de l'État et des collectivités territoriales).

Source : CÉREQ (Centre d'Études et de REcherches sur les Qualifications, données INSEE), 2021.

Document 3.

Depuis le début des années 1960, du nord au sud de l'Europe, on assiste à une croissance spectaculaire de l'activité féminine pendant que l'emploi masculin est frappé d'immobilisme ou de déclin. C'est dans ces années que démarre le mouvement de féminisation de la population active qui se poursuit aujourd'hui.

La constance de cette croissance constitue, en soi, un événement majeur : pour la première fois dans l'histoire du salariat, les femmes entrent massivement sur le marché du travail en période de chômage et de pénurie d'emploi. Un événement imprévu aussi : tout le monde s'attendait, il y a quarante ans, à ce que la crise chasse les femmes du monde du travail. Tous et toutes guettaient les signes avant-coureurs d'un inévitable « retour au foyer ». Les plus optimistes pensaient que, pour le moins, la crise casserait le mouvement d'ascension des taux d'activité féminine, les ferait stagner. En dépit de ces prévisions, l'activité féminine n'a cessé d'augmenter tout au long des années 1980 à 2016 : l'hypothèse d'un plafonnement de l'essor de l'activité féminine a été démentie. Les femmes ne fonctionnent pas – ne fonctionnent plus – comme une « armée de réserve », c'est-à-dire comme un volant de main-d'œuvre précaire appelé à travailler pendant les périodes d'expansion économique et de pénurie de main-d'œuvre, expulsées du marché du travail dans les moments de crise et de chômage.

Source : Margaret MARUANI, *Travail et emploi des femmes*, 2017.

Corrigé

Introduction. En 1982, les ouvriers formaient le premier groupe des personnes en emploi en France, environ 30 %, et les cadres à peine 8 % ; en 2022, les cadres (environ 21,5 %) sont devenus plus nombreux que les ouvriers (environ 19 %) (document 1). La **structure socioprofessionnelle** désigne la répartition de la population active entre les groupes de la nomenclature des **professions et catégories socioprofessionnelles** (PCS) de l'INSEE, créée en 1954 et refondue en 1982 puis en 2020, qui classe les actifs selon la profession, le statut (salarié ou indépendant) et la qualification en six groupes : agriculteurs exploitants ; artisans, commerçants et chefs d'entreprise ; cadres et professions intellectuelles supérieures ; professions intermédiaires ; employés ; ouvriers. Dire qu'elle s'est transformée depuis la seconde moitié du XX^e siècle, c'est montrer que le poids de ces groupes, et leur composition, ne sont plus ceux de la France des années 1950, paysanne et ouvrière, où les femmes restaient largement au foyer. Nous montrerons que la salarisation et la tertiarisation ont fait reculer les indépendants et les ouvriers au profit des emplois de services (I), que l'élévation du niveau de qualification a fait grossir les cadres et les professions intermédiaires (II), et que la féminisation de la population active a changé la composition des groupes sans effacer les inégalités (III).

I. Salarisation et tertiarisation : le déclin des indépendants et des ouvriers, l'essor des emplois

de services. Affirmation : la France est passée d'une société paysanne et industrielle à une société de salariés des services. Explication : la **salarisation** désigne la hausse de la part des salariés parmi les actifs, sous l'effet du déclin des agriculteurs et des petits indépendants, absorbés par les grandes entreprises, la grande distribution et les administrations ; la **tertiarisation** désigne le déplacement de l'emploi de l'agriculture et de l'industrie vers les services, sous l'effet des gains de productivité agricoles et industriels, de la désindustrialisation et de la hausse de la demande de services (santé, éducation, commerce, loisirs). Le groupe ouvrier, figure centrale du salariat des Trente Glorieuses, en est la première victime ; le groupe des employés, qui concentre les emplois d'exécution du tertiaire, en est le premier bénéficiaire. Illustration : document 1 : selon l'INSEE, la part des agriculteurs dans l'emploi est passée d'environ 7,5 % en 1982 à environ 1,5 % en 2022, soit une division par cinq ; celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise d'environ 8 à 7 % : les deux groupes d'indépendants, qui pesaient ensemble environ 15,5 % des emplois en 1982, n'en représentent plus qu'environ 8,5 %, et le cours rappelle que près de 88 % des actifs occupés sont aujourd'hui salariés. Les ouvriers reculent d'environ 30 % des emplois en 1982 à environ 19 % en 2022, soit $19 - 30 = -11$ points et une baisse relative de plus du tiers ($19/30 \approx 0,63$) ; ils représentaient encore 37 % des actifs en 1975. À l'inverse, les employés, partis d'environ 26,5 % en 1982, culminent un peu au-dessus de 30 % entre 2002 et 2008 avant de revenir à environ 26 % en 2022, et plus de trois emplois sur quatre relèvent désormais des services. La légère remontée des artisans, commerçants et chefs d'entreprise depuis la fin des années 2000 (d'environ 5,5 à 7 %) tient au statut de micro-entrepreneur et aux plateformes, sans renverser la tendance.

II. L'élévation du niveau de qualification : l'essor des cadres et des professions intermédiaires.

Affirmation : la structure socioprofessionnelle s'est déplacée vers le haut, les groupes les plus qualifiés étant devenus les plus nombreux. Explication : la **massification scolaire** (allongement des études, objectif de 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat fixé en 1985, ouverture de l'enseignement supérieur) a multiplié les diplômés, tandis que la complexification des tâches, le progrès technique **biaisé en faveur des qualifiés** et la tertiarisation accroissaient la demande de travail qualifié des entreprises et des administrations : ingénieurs, informaticiens, enseignants, techniciens, infirmiers. Les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires, groupes définis par la qualification, ont donc grossi au détriment des emplois d'exécution. Illustration : document 2 : selon le CÉREQ, parmi les actifs occupés du secteur privé hors agriculture, la part des personnes sans diplôme ou titulaires du seul brevet est tombée de 38 % en 1994 à 15 % en 2019, soit $15 - 38 = -23$ points, une division par 2,5 ; celle des titulaires d'un CAP ou équivalent de 32 à 23 %. Symétriquement, la part des diplômés de bac+3 et plus passe de 9 à 25 % (+16 points, multipliée par $25/9 \approx 2,8$), celle des bac+2 de 9 à 16 % : les diplômés de l'enseignement supérieur, $9 + 9 = 18$ % des actifs en 1994, en forment $25 + 16 = 41$ % en 2019, soit +23 points, et les bacheliers ou plus passent de $12 + 18 = 30$ % à $21 + 41 = 62$ % : ils sont devenus majoritaires. Le cours ajoute que près de 50 % d'une génération obtient aujourd'hui un diplôme du supérieur. Document 1 : cette élévation des diplômes se lit dans les PCS : la part des cadres passe d'environ 8 % des emplois en 1982 à environ 21,5 % en 2022 (+13,5 points, multipliée par $21,5/8 \approx 2,7$), celle des professions intermédiaires d'environ 19 à 25 % (+6 points) ; ensemble, ces deux groupes, environ 27 % des emplois en 1982, en occupent environ 46,5 % en 2022, près d'un emploi sur deux, et la courbe des cadres croise celle des ouvriers vers 2020. Employés et ouvriers, qui formaient environ 56,5 % des emplois en 1982, n'en représentent plus qu'environ 45 % : les classes populaires restent nombreuses, mais elles ne sont plus majoritaires.

III. La féminisation de la population active : une transformation de la composition des groupes, sans égalisation.

Affirmation : depuis les années 1960, les femmes sont massivement entrées sur le marché du travail, et cette féminisation a modifié la composition interne des groupes socioprofessionnels. Explication : la scolarisation des filles, la tertiarisation, qui a créé des

emplois de bureau, de commerce et de soin, l'évolution des normes et la maîtrise de la fécondité ont porté le taux d'activité féminin ; à la différence des périodes antérieures, cette entrée s'est poursuivie malgré le chômage de masse. Mais la féminisation s'accompagne d'une **ségrégation professionnelle** : les femmes se concentrent dans certains groupes et certains métiers, et les **rapports sociaux de genre** continuent de structurer l'espace social (temps partiel, écarts de salaires, plafond de verre). Illustration : document 3 : pour Margaret Maruani, « depuis le début des années 1960 », on assiste à « une croissance spectaculaire de l'activité féminine pendant que l'emploi masculin est frappé d'immobilisme ou de déclin » ; « pour la première fois dans l'histoire du salariat, les femmes entrent massivement sur le marché du travail en période de chômage », et « l'activité féminine n'a cessé d'augmenter tout au long des années 1980 à 2016 », démentant « l'hypothèse d'un plafonnement » : les femmes ne sont plus une « armée de réserve » que la crise renverrait au foyer, mais une composante permanente de la population active. Les enquêtes Emploi de l'INSEE le chiffrent : le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans est passé de 60 % en 1975 à 83 % en 2022, soit +23 points, quand celui des hommes reculait de 97 à 92 % ; les femmes occupent 49 % des emplois. Cette féminisation éclaire le document 1 : l'essor des employés jusqu'aux années 2000 est pour une large part celui d'emplois féminins, puisque 76 % des employés sont des femmes en 2022, contre 21 % des ouvriers et 43 % des cadres ; le groupe des professions intermédiaires (53 % de femmes) et celui des cadres se sont à leur tour féminisés. Mais l'égalisation n'est pas au rendez-vous : 27 % des femmes en emploi travaillent à temps partiel contre 8 % des hommes, et l'écart de salaire reste d'environ 14 % en équivalent temps plein. La structure socioprofessionnelle s'est donc transformée dans sa composition, le genre croisant désormais la profession comme facteur de structuration.

Conclusion. Depuis la seconde moitié du XX^e siècle, la structure socioprofessionnelle française s'est profondément transformée : la salarisation et la tertiarisation ont divisé par cinq le poids des agriculteurs et fait reculer les ouvriers d'environ 30 à 19 % des emplois ; l'élévation du niveau de qualification, visible dans la chute de 38 à 15 % des actifs sans diplôme, a porté cadres et professions intermédiaires à près d'un emploi sur deux ; la féminisation a fait des femmes la moitié des personnes en emploi et a changé la composition de chaque groupe. La société salariale, tertiaire, diplômée et mixte a remplacé la société paysanne et industrielle de 1950. Ces transformations n'ont pas pour autant aboli les hiérarchies : les classes populaires, employés et ouvriers, forment encore près de 45 % des emplois, et les rapports sociaux de genre y ajoutent une inégalité que la nomenclature des PCS ne suffit pas à décrire ; elles nourrissent le débat, ouvert par Mendras et Chauvel, sur la moyennisation ou le retour des classes sociales.

Ce que le correcteur attend. Définir la structure socioprofessionnelle et la nomenclature des PCS (critères, six groupes) ; organiser le raisonnement autour des transformations du programme, salarisation, tertiarisation, élévation des qualifications, féminisation, chacune expliquée par un mécanisme et non seulement constatée ; mobiliser chaque document avec ses données, le graphique du document 1 lu avec prudence (« environ 19 % en 2022 »), le document 2 avec un calcul (points de pourcentage, coefficient), le document 3 cité et relié aux chiffres du cours. Le piège principal est la paraphrase du document 3 sans lien avec les PCS, et l'oubli que la féminisation transforme la composition des groupes sans effacer les inégalités.